

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Bordeaux, le 1er juillet 2022

Organisation des soins de proximité en Gironde : Signature de 3 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Bénédicte Motte, directrice de la délégation départementale de l'ARS Gironde et Philippe Clausin, directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde signent aujourd'hui la création de 3 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces trois nouvelles CPTS, Entre Deux Mers, Bordeaux Nord Ouest Métropole et Ouest Gironde, s'ajoutent aux deux autres déjà existantes sur le département, l'une sur le territoire du Sud Médoc, l'autre sur celui du Sud Bassin dont le Val de l'Eyre.

Au moins quatre CPTS supplémentaires devraient voir le jour d'ici la fin de cette année, dont deux dans le Sud Gironde, Dropt Garonne et Vallée du Ciron, une sur Bordeaux rive droite et les communes alentours et une sur le Nord du Bassin d'Arcachon. D'autres projets (Bordeaux grand Nord, Haute Gironde, Sud Ouest Métropole) devraient être finalisés courant 1er semestre 2023. Ainsi, grâce au fort engagement des professionnels de santé en Gironde, c'est 70% de la population girondine qui seront concernés par une CPTS à horizon 2023. A terme, une vingtaine de CPTS devraient couvrir tout le département sans chevauchement de territoire ni zones blanches.

| Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Annoncée dans le cadre de la stratégie nationale « Ma Santé 2022 », une CPTS est organisée à l'initiative des professionnels de santé pour répondre aux besoins médicaux ou médico-sociaux d'une population sur un territoire défini. Elle permet aux professionnels de répondre à leur besoin croissant de travailler ensemble, d'améliorer leurs conditions d'exercice au quotidien et de construire « à partir du terrain » des « coopérations solidaires » adaptées aux besoins de la population d'un territoire.

La CPTS est ouverte à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, hospitalier, social ou salarié) ce qui facilite une connaissance croisée des différents acteurs de santé et permet une meilleure coordination dans la prise en charge des patients.

La création d'une CPTS permet à la population de disposer en proximité d'une prise en charge accessible, fluide et lisible en matière de soins :

- Accès à un médecin traitant,
- Prise en charge de soins non programmés,
- Parcours de soins structurés autour de pathologies ciblées,
- Bénéfice d'actions de prévention.

→ **Une CPTS c'est « le bon soin, au bon moment, au bon endroit, au bon patient, au bon coût ».**

| Un accompagnement soutenu

Les équipes de l'ARS et de l'Assurance Maladie (CPAM 33/Service médical de l'Assurance Maladie) accompagnent activement les professionnels porteurs des projets de CPTS sur le volet technique et financier pour les aider à se constituer puis à fonctionner. Des référents administratifs et médicaux désignés sont les interlocuteurs privilégiés des professionnels de santé porteurs d'un projet. Auprès d'eux, les professionnels peuvent disposer de données pour analyser les besoins et l'offre de santé sur le territoire de la CPTS, pour être mis en relation avec d'autres professionnels nécessaires à la construction du projet de santé et enfin pour négocier les engagements qui figureront au contrat signé entre l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie et la CPTS.

L'association Agoralib co-portée par les différentes sections URPS propose un accompagnement supplémentaire dédié qui est assuré par 2 chargés de mission d'appui aux CPTS en Gironde.

CPTS Entre Deux Mers

81 000 habitants concernés répartis sur 72 communes

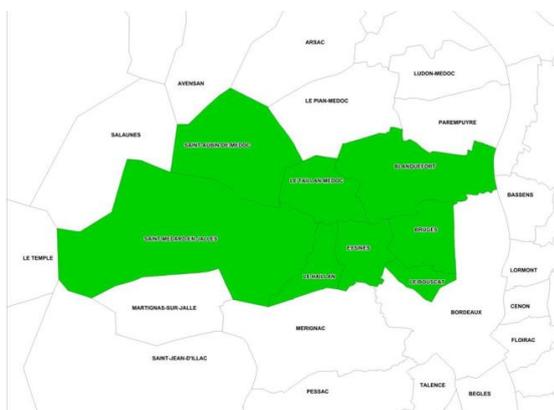


Quelques axes de travail :

- L'amélioration de l'accès à un médecin traitant en ciblant plus particulièrement les personnes en situation de précarité,
- L'accès à la prise en soins et au suivi des personnes en situation de troubles psychiques,
- La prévention des violences intra-familiales
- L'Education Thérapeutique du patient,
- L'analyse des pratiques pour une amélioration de la pertinence et la qualité des soins,
- L'accueil des étudiants et la promotion de la maîtrise de stage.

CPTS Bordeaux Nord- Ouest Métropole

Plus de 140 000 habitants concernés répartis sur 8 communes

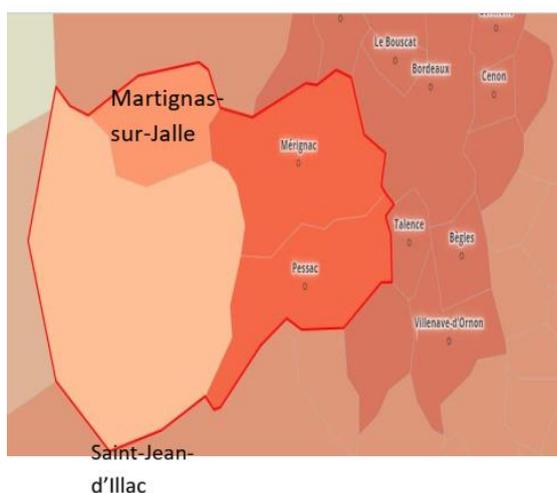


Quelques exemples d'axes de travail :

- L'accès aux soins non programmés médicaux et infirmiers,
- Le développement de la télésanté,
- La prise en charge des troubles cognitifs chez les personnes âgées,
- L'amélioration des conditions du retour à domicile (coordination ville / hôpital),
- La vaccination HPV en partenariat avec établissements scolaires,
- L'intégration des professionnels de santé nouvellement.

CPTS Ouest Gironde

Plus de 149 000 habitants concernés répartis sur 4 communes



Quelques exemples d'axes de travail :

- L'accès au médecin traitant avec une attention particulière pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes en Affection de Longue Durée (ALD),
- Le développement de la télésanté et l'accompagnement des professionnels à l'utilisation de ces nouveaux outils,
- Le parcours Insuffisance cardiaque (IC),
- La mise en place de protocoles de coopération entre professionnels,
- L'amélioration de la prise en charge des patients atteints de pathologies complexes via des Réunions de Concertation Pluri-professionnelles (RCP),
- Des actions de préventions : Education Thérapeutique du Patient (ETP) diabète, Activité Physique Adaptée (APA), dépistage des cancers féminins, couverture vaccinale anti-grippale.
- Participation à des programmes de recherche en soins primaires.

Contact presse
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine | 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr